

Campagnol terrestre

- Le connaître
- Lutter efficacement en prairies



Reconnaître le campagnol terrestre (*Arvicola terrestris*)

Rongeur souterrain herbivore

Longueur : 12 à 22 cm

Poids : 80 à 120 g

Pelage : brun roussâtre à brun noirâtre dessus, passant progressivement au gris jaunâtre sur le ventre.

Physionomie : Tête volumineuse arrondie, attache tête et corps peu marquée, yeux bruns et petits, oreilles courtes.

Détecter sa présence

La présence de tumuli (rejets de terre en forme de taupinières) indique l'existence du réseau de galeries souterraines du campagnol terrestre.

Tumuli de campagnol terrestre



Petits monticules de terre proches les uns des autres (rejet de terre fine avec présence de débris de végétaux).

Ne pas confondre avec les dégâts de

TAUPE



Monticules de répartition espacée et alignés, de forme conique de 10 à 30 cm de hauteur. Rejets de terre en forme de boudins sur le sommet de la taupinière.

CAMPAGNOL DES CHAMPS



Trous ouverts sur le sol, accompagnés d'un réseau « chemin » visible entre la végétation.

Un herbivore amateur de racines



Racines rongées et sectionnées

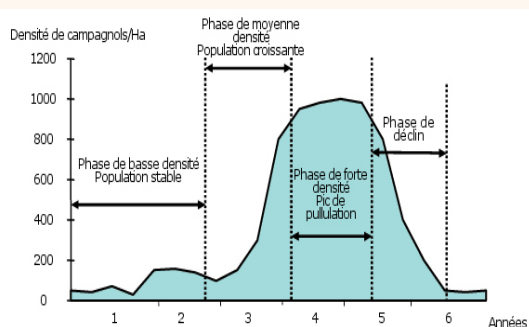
- Le campagnol terrestre se nourrit de racines charnues (pissenlits, légumineuses...), bulbes et rhizomes
- Il consomme chaque jour l'équivalent de son poids en racines
- Il peut sortir en surface pour ramener des végétaux dans ses galeries ⇒ stocks pour l'hiver

Une reproduction explosive du printemps à l'automne

- Maturité sexuelle vers 2,5 mois
- 3 semaines de gestation
- Une portée = 4 à 6 petits
- 2 à 5 portées / an, voire plus selon conditions climatiques

2 adultes en mars
= 100 campagnols en octobre

Développement des populations en 4 phases, sur 3 à 5 ans



Source schéma : www.campagnol.fr

Facteurs favorisant le développement du campagnol terrestre

- Présence préalable de taupes
- Présence préalable de campagnols
- Présence de nourriture : surface enherbée, flore appétente (végétaux à racines à pivot : pissenlits, luzerne, trèfle...).
- Type de sol favorable en prairie : sols volcaniques et humifères riches en éléments minéraux.
- Paysage agricole peu diversifié (zones de prairies avec peu de haies)
- Absence de prédateurs

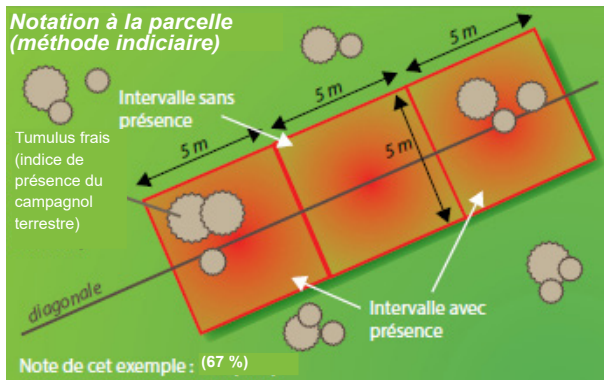
Facteurs influençant le cycle et la durée des phases

- Conditions climatiques
- Pratiques culturales
- Maladies, parasites affectant les campagnols
- Présence de prédateurs
- % de surface en herbe
- Diversité de prairies, de cultures et de haies

Une méthode pour évaluer la présence de campagnol terrestre sur ma parcelle

La «**méthode indiciaire**» qui donne une information précise à la parcelle pour l'utilisation des appâts secs (arrêté 14/05/2014), dont l'utilisation est interdite au-dessus d'un intervalle sur 3 avec présence de tumuli (voir schéma ci-dessous).

Voir sites : www.draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr ; www.aura.chambres-agriculture.fr ; www.fredon.fr/aura



En pratique :

- Parcourez la parcelle dans sa plus grande diagonale.
- Sur chaque intervalle de 5 m x 5 m, noter la présence et l'absence de rejets frais de campagnols terrestres.

Note de la parcelle =

Nbre d'intervalles occupés / Nbre total d'intervalles observés.

(Exemple : 6 IC / 18 IO = 0,33)

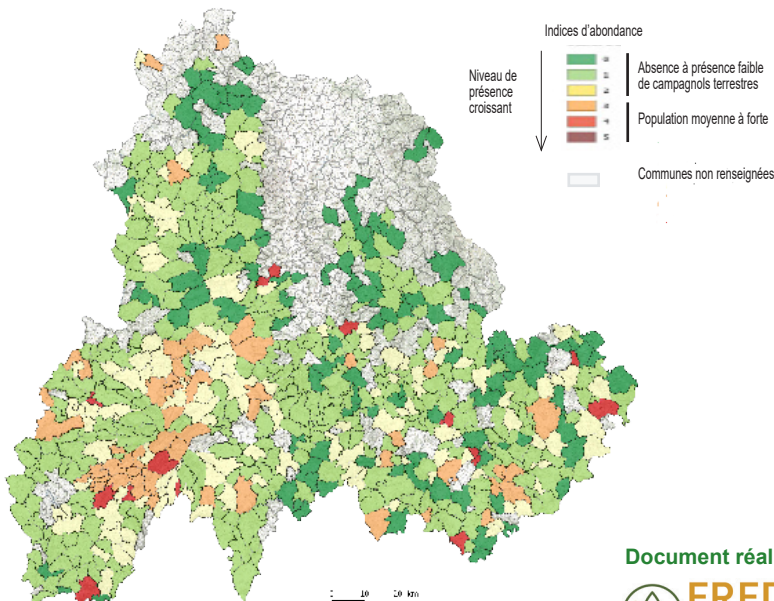
IC = intervalles occupés IO = intervalles observés

Territoire Auvergnat

Le **campagnol terrestre** est présent sur toutes les communes de la région avec des niveaux d'infestations pouvant être différents en fonction des zones d'altitude (montagne et semi-montagne).

Les **campagnols des champs** sont également présents sur ce territoire, impactant majoritairement les grandes cultures.

Communes touchées par les campagnols terrestres en Auvergne
Observations 2010 à 2016



Des dégâts importants en prairies

La présence de tumuli a de nombreuses incidences :

- **Baisse de la quantité et de la qualité** du fourrage,
 - ⇒ conséquences sur la ration alimentaire et sur le cheptel.
- Parcelles parfois dévastées, avec **impossibilité de faire pâturer**.
- **Surplus de travaux** suite aux dégâts de campagnols terrestres,
 - ⇒ **ressemis** de prairies, **achat de fourrages**, **usure précoce** des outils de fenaison.
- **Risques sanitaires** pour l'éleveur (maladie du poumon du fermier, échinococcose) et le cheptel.



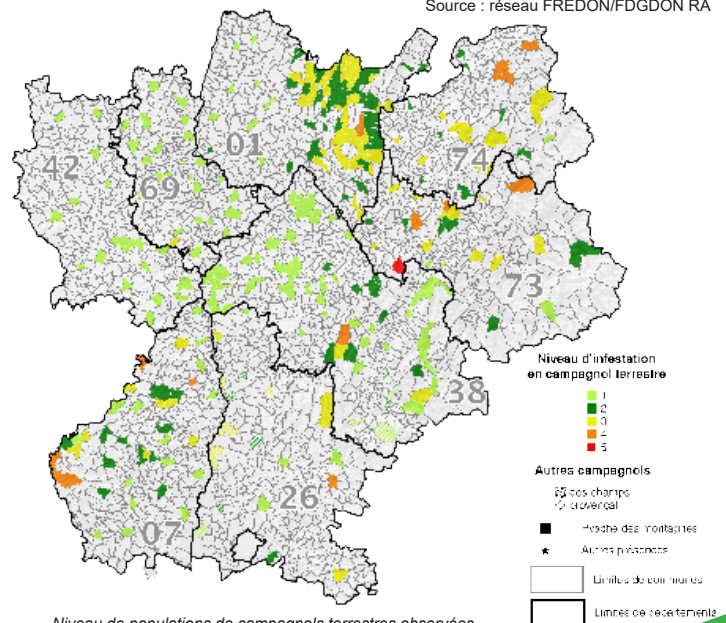
Les observations permettent d'anticiper et de positionner la lutte à basse densité pour une meilleure efficacité.

Territoire Rhône-Alpin

Le **campagnol terrestre**, après avoir colonisé les prairies des massifs montagneux, s'installe aussi, dans les vergers et cultures des plaines et vallées.

Les **campagnols des champs et provençal** s'ajoutent au campagnol terrestre pour investir le territoire.

Source : réseau FREDON/FDGDON RA



Document réalisé par :



Document financé par :



«Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'écologie, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Écophyto.»

contact@fredon-aura.fr
www.fredon.fr/aura






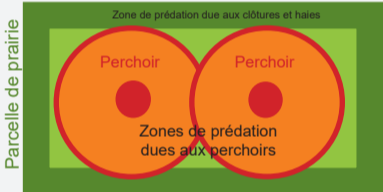




Campagnol terrestre

Quels moyens de lutte à ma disposition ?



En cas de présence du campagnol terrestre (cf. méthode d'évaluation en dernière page), la lutte doit être mise en place **dès la détection des premiers foyers**, la maîtrise des populations étant d'autant plus difficile si celles-ci sont élevées.

La lutte raisonnée : une diversité d'outils à combiner

Outil	Objectif	Effet	Réalisation / Mise en place
Travail du sol : labour, hersage, décompactage 	Gêner l'installation ou la réinstallation du campagnol	<ul style="list-style-type: none"> Destruction du réseau de galeries du campagnol. Favoriser la lutte à basse densité Destruction des populations, Perturbation de la reproduction... <p>Labour : un +, la diminution de la ressource alimentaire.</p> <p>Le décompactage : un +, il favorise l'aération des sols et donc leur minéralisation (développement des micro-organismes).</p>	<p>Le travail du sol par passage d'outils superficiels ou profonds (labour) peut se décliner à plusieurs échelles : A l'échelle parcellaire, il permet de supprimer les anciennes galeries, de faciliter le repérage des nouveaux terriers. A une plus large échelle et allié à une rotation des cultures et une organisation spatiale de l'assolement, il contribue à diminuer le ratio STH/SAU et donc à freiner le développement des rongeurs.</p> <p>Le travail du sol peut se pratiquer par tout système mécanique reproduisant le piétinement du bétail dans les prairies permanentes, provoquant ainsi l'effondrement des galeries souterraines.</p> <p>Le passage d'outils de scarification/décompactage permet de réduire les abris et l'accessibilité aux réserves de nourriture des campagnols, tout en favorisant leur prédation.</p> <p>NB : attention aux engagements réglementaires.</p>
Entretien des bordures de parcelle (fossés) - Gestion couvert végétal	Gêner le campagnol Favoriser la prédation	Destruction des zones refuges des campagnols (les touffes d'herbe importantes permettent aux campagnols de se mettre à l'abri du froid et des prédateurs).	<p>Entretien des bordures de parcelles (fossés) pour réduire les abris et les sources de nourriture des campagnols et favoriser leur prédation.</p> <p>Faucher ou broyer les refus en fin de pâture, pour limiter les effets d'un couvert végétal trop épais.</p>
Habitat des prédateurs 	Favoriser la présence des prédateurs de campagnols et la création de zones de chasse sur et autour des parcelles. Fragmenter le parcellaire (haies).	<p>Diminuer le nombre de campagnols présents grâce aux prédateurs (rapaces diurnes (buses, faucons...) et nocturnes (chouettes, hiboux...), mustélidés (fouines, hermines,...), mais aussi renard, chat, blaireau....</p> <p>Ralentir la dispersion des populations de campagnols et donc l'intensité des pullulations.</p>	<p>Préserver, ou recréer, un habitat naturel diversifié (tas de cailloux, haies...) permettant le développement des prédateurs de campagnols.</p> <p>Ces éléments leur serviront de zones de refuge, de corridors, de postes de chasse pour les rapaces...</p> <p>NB : Pour les prédateurs autorisés à la chasse, limiter autant que possible leur destruction.</p>
Perchoirs et Nichoirs 	Faciliter, augmenter la prédation par les rapaces. Assurer leur présence sur l'exploitation.	<p>Diminuer le nombre de campagnols présents grâce à la prédation, via 2 installations :</p> <p>Perchoirs : permettre aux rapaces de se poser régulièrement à l'intérieur de la parcelle, en supplément des bordures (voir schéma ci-contre).</p> <p>Nichoirs : permettre aux rapaces nocturnes type chouette effraie, de trouver de nouveaux refuges et des zones idéales à leur future nidification.</p> <p>Pour en savoir + sur les nichoirs : http://nichoirs.net ou contacter la LPO.</p>	<p>Installer des perchoirs régulièrement à l'intérieur des parcelles (environ 2 perchoirs / ha), notamment au niveau des zones dépourvues d'arbres.</p> <p>Pour construire un perchoir, un piquet en bois d'environ 2 mètres avec un tasseau posé en travers suffit. Plus le perchoir sera haut, plus le cercle d'activité des rapaces sera étendu.</p> <p>Disposer le perchoir à côté de la zone infestée (et non directement dessus) afin de favoriser l'envol du prédateur.</p> <p>NB : des arbres isolés peuvent servir de perchoirs.</p> <p>Construire et poser des nichoirs à chouettes dans les vieux bâtiments, dans un arbre touffu ou en position dégagée, selon l'espèce de rapace souhaitée.</p> 
Alternance fauche / pâture « Piétinement » des troupeaux	Gêner le campagnol	<p>Dérangement des populations de campagnols présentes sur la parcelle.</p> <p>Destruction des galeries.</p> 	<p>Pâturer dans un temps restreint avec un fort chargement pour favoriser la destruction des galeries. (Exemple : le principe du pâturage tournant, avec un temps de séjour des troupeaux de moins de 7 jours et un chargement instantané d'au moins 15 UGB/ha*).</p> <p>* <i>Préconisation à titre indicatif – Rapprochez-vous de votre conseiller de Chambre d'agriculture.</i></p>
Piégeage <small>(Liste non exhaustive)</small>  <p>Piège à guillotine (ex. Topcat)</p>  <p>Piège à pince et clef d'armement</p>  <p>Piège Cauet</p>	Contrôler le nombre de campagnols présents	<p>Diminution directe du nombre de campagnols présents, avec connaissance du nombre d'individus capturés.</p> <p>Identification de l'espèce présente (campagnols, taupes,...).</p> <p>Possibilité de repérer le cycle de développement du campagnol (piégeage de femelles gestantes, de jeunes...).</p> 	<p>Mettre en place des pièges dès l'apparition des premiers tumuli, en quadrillant la surface du terrier de façon à piéger tous les occupants.</p> <p>Méthode pour piéger :</p> <ol style="list-style-type: none"> Rechercher le tumulus de campagnol le plus gros et/ou le plus frais sur la zone à piéger. A l'aide d'une sonde, chercher une galerie en périphérie de ce tumulus et d'un autre plus petit et plus récent. A l'aide d'une tarière ou d'une bêche, dégager la galerie. Poser le ou les pièges dans la galerie. Topcat : poser le piège de sorte que son ouverture soit dans le sens de la galerie. Pour des pièges à pinces, glisser votre piège le plus profondément possible et mettre 2 pièges adossés l'un à l'autre dans chaque galerie. Relever régulièrement les pièges durant la journée, pour détecter toute capture. Ne pas changer les pièges de place avant d'avoir capturé l'ensemble de la famille de la zone piégée (4 à 8 individus par nid). Au-delà de 24 heures sans capture : déplacer les pièges <p>NB : - Temps de travail important (relevé fréquent des pièges) - Méthode efficace tant que les populations de campagnols ne sont pas trop importantes et que les relevés de pièges sont réguliers - Formation au piégeage, contactez votre FDGDON locale.</p> 
Contrôle des taupes	Limiter la présence de taupes	<p>Limiter la présence de galeries de taupes qui favorisent le déplacement puis l'installation de campagnols.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Lutte par piégeage. Lutte chimique par fumigation (PH3) : attention, usage réglementé. Contactez la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes (1) / SRAL (2).
Phosphore de zinc 25 g/kg <small>(AMM n° 2170698 délivré le 15/09/2017 par ANSES)</small>	Contrôler les populations de campagnols	<p>Régulation des populations de campagnols, par ingestion d'appâts prêts à l'emploi (grains à base de phosphore de zinc), enfouis sous terre.</p> <p>L'appât dégage un gaz très toxique au contact des sucs gastriques.</p>	<p>Appâts enfouis dans le sol à l'aide d'une canne de distribution ou d'une charrue enfouisseuse.</p> <p>Dose d'emploi : limité à 5 grains par trou - Dose maximale : 2 kg/ha/an</p> <p>Comme pour tout traitement à base de produit phytosanitaire, l'applicateur doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - être titulaire du certificat individuel (certiphyto) - disposer des EPI demandé (Equipement de Protection Individuel) - Enregistrer les traitements dans le registre phytosanitaire de son exploitation. <p>NB : Produit dangereux en cas de mauvaise utilisation (grains insuffisamment enterrés) pouvant provoquer un empoisonnement de la faune non cible. Pour protéger la faune (oiseaux et mammifères sauvages), récupérez tout produit accidentellement répandu.</p>

(1) DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt – (2) SRAL : Service Régional de l'Alimentation - (3) OVS : Organisme à Vocation Sanitaire - (4) GDON : Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles.